val d'oise
le département

Philippe ROULEAU
Vice-Président délégué aux Transports

Cergy, le 29 NOV. 2019

D19-DT-5068

Affaire suivie par : Yohan Kajdan
Tél : 01.34.25.37.93
Courriel : yohan.kajdan@valdoise.fr

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Conseiller départemental
du canton de Vauréal
Hôtel du Département
2 avenue du parc
95032 Cergy-Pontoise

Monsieur le Conseiller départemental,

Par lettre du 3 novembre 2019, vous attirez l'attention de la Présidente Marie-Christine CAVECCHI, sur l'évolution des lignes de bus du bassin de Magny-en-Vexin, en référence à la délibération de l'assemblée départementale relative au Grand Paris des Bus du 24 février 2017.

S'agissant de la création d'une ligne Magny-en-Vexin/Mantes-la-Jolie, demande inscrite dans la délibération, ce projet est inclus dans l'un des scénarios de l'étude de restructuration en cours sur le réseau de bus du bassin de Magny-en-Vexin.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les élus de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS).
Le 25 octobre 2018, les premiers éléments de diagnostic du réseau ont été présentés.
Le 17 janvier 2019, un atelier a été organisé avec l'objectif d'identifier les besoins en transport des communes du secteur et de les intégrer au diagnostic du transporteur.
Le 5 novembre 2019, le transporteur et Île-de-France Mobilités (IDFM) ont présenté les différents scénarios de la restructuration.
Un retour des élus de la CCVVS a été demandé sur les différents schémas proposés.

S'agissant de la ligne de bus 95-04 non conventionnée par le Département, la délibération précisait qu'elle était principalement à développer et à renforcer. La création de courses directes en heure de pointe de Saint-Clair-sur-Epte à Magny-en-Vexin et Cergy demandée dans le rapport n'a pas été retenue par IDFM mais la ligne a cependant évolué. Le 3 septembre 2018, elle a été renforcée en heure de pointe avec 2 départs supplémentaires au départ de Bray-et-Lû et un bus toutes les 10 minutes entre Magny-en-Vexin et Cergy. L'amplitude en soirée a aussi été améliorée avec 2 départs supplémentaires après 21 h.
Concernant le week-end, la fréquence a été renforcée le samedi dans l'après-midi entre Magny-en-Vexin et Cergy avec un bus toutes les demi-heures.
La création d'une offre le dimanche est actuellement examinée dans le cadre de l'étude de restructuration en cours du réseau de bus du bassin de Magny-en-Vexin.

S'agissant du transport à la demande (TAD), la délibération demandait la possibilité d'expérimenter ces modes complémentaires aux lignes de bus valdoisiennes. Différents scénarios de l'étude en cours de restructuration du réseau de Magny-en-Vexin proposent des solutions en TAD mais celles-ci sont encore à ajuster, notamment en prenant en compte les remarques des communes.

Une nouvelle réunion sera programmée début 2020 pour présenter aux élus du territoire le projet consolidé, avant un passage en conseil d'administration d'IDFM pour une mise en place souhaitable à la rentrée de septembre 2020.

J'espère avoir répondu à votre demande d'informations sur ce dossier que je suis avec attention en tant qu'administrateur d'Ile- de-France Mobilités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller départemental, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe ROULEAU

val d'oise
le département

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le -3 NOV. 2019

Réf – JPM/OS/2019/0028

Madame la Présidente,

Lors de la séance du 24 février 2017, nous avons adopté à l'unanimité la délibération 6-06 relative au Grand Paris des bus.

Le conseil départemental demandait à cette occasion la création d'une ligne régulière Magny-en-Vexin – Mantes-la-Jolie prenant support sur la ligne 95-11 Aincourt - Mantes-la-Jolie qui permettrait aux 2 000 actifs habitant le Vexin et travaillant sur Mantes-la-Jolie ou les Mureaux d'utiliser les transports en commun.

Concernant la ligne 95-04, non conventionnée, le conseil départemental envisageait un renforcement de l'offre le week-end, notamment le dimanche où aucune offre n'existe.

Enfin, afin de rendre l'offre de transport plus attractive pour les actifs souhaitant se rendre sur Cergy, nous proposions la création de courses directes en heures de pointe de Saint-Clair-sur-Epte à Magny-en-Vexin et Cergy.

La direction des transports du conseil départemental, en lien avec la communauté de communes Vexin Val de Seine et Ile-de-France Mobilités, a engagé en début d'année une réflexion sur le transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes qui devait permettre une construction de l'offre au 1er trimestre 2019 et un chiffrage budgétaire avant l'été.

.../...

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

Cette réflexion est intéressante sur un plan d'aménagement du territoire, notamment pour les communes les plus rurales. Elle doit selon moi prioritairement permettre le rabattement vers des lignes régulières attractives.

Dès lors, la question de l'élargissement de l'offre de la ligne 95-04 tant en termes de rapidité aux heures de pointe en semaine et d'existence de l'offre le week-end et celle de la création d'une ligne régulière Magny-en-Vexin – Mantes-la-Jolie me paraissent être premières dans la construction de l'offre.

Je vous serai reconnaissant des informations que vous pourrez me communiquer sur l'état d'avancement des demandes et engagements du conseil départemental concernant ces deux lignes.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien sincèrement.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE
2 MARS 2017

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE
APPLICATION DE L'ARTICLE
L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Geneviève VOLONDAT
Chef du Service de la Coordination

N° 6-06

Séance du 24 Février 2017
adoptée à 10 h 57

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT
LE : 2 MARS 2017

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 24 février 2017 à 9 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud BAZIN, le quorum étant atteint.

Membres présents :

M. Anthony ARCIERO	Mme Sylvie COUCHOT	Mme Véronique PELISSIER
M. Michel AUMAS	M. Daniel DESSE	M. Alexandre PUEYO
M. Arnaud BAZIN	Mme Jeanne DOCTEUR	M. Philippe ROULEAU
M. Fabien BENEDIC	M. Xavier HAQUIN	Mme Isabelle RUSIN
Mme Michèle BERTHY	Mme Aurore JACOB	M. Cédric SABOURET
M. Yannick BOEDEC	Mme Cergya MAHENDRAN	Mme Muriel SCOLAN
Mme Laetitia BOISSEAU	Mme Nessrine MENHAOUARA	Mme Deborah SEBBAGH
Mme Sophie BORGEON	Mme Monique MERIZIO	M. Gérard SEIMBILLE
M. Nicolas BOUGEARD	M. Philippe METEZEAU	M. Philippe SUEUR
Mme Marie-Christine CAVECCHI	Mme Nadia METREF	Mme Djida TECHTACH
Mme Marie-Evelyne CHRISTIN	M. Jean-Pierre MULLER	Mme Chantal VILLALARD

Le Secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

M. Pierre-Edouard EON a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER
Mme Emilie IVANDEKICS a donné pouvoir à M. Philippe ROULEAU
M. Gérard LAMBERT-MOTTE a donné pouvoir à Mme Laetitia BOISSEAU
M. Youri MAZOU-SACKO a donné pouvoir à Mme Deborah SEBBAGH
M. Sébastien MEURANT a donné pouvoir à M. Anthony ARCIERO
M. Armand PAYET a donné pouvoir à Mme Jeanne DOCTEUR
Mme Agnès RAFAITIN a donné pouvoir à M. Daniel DESSE
M. Luc STREHAIANO a donné pouvoir à Mme Michèle BERTHY
Mme Virginie TINLAND a donné pouvoir à Mme Monique MERIZIO

En cours de séance :

Départ de M. Gérard LAMBERT-MOTTE à 09 h 47
Arrivée de M. Luc STREHAIANO à 11 h 12

Le Rapporteur : M. Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Transports

OBJET : Grand Paris des bus.

Transports - Réseau TCR - Réseau bus 95 - Réseau non départemental

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du Président du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,
Vu l'avis de la commission : Transport - Infrastructures - Logement
Vu l'avis de la commission : Finances - Administration Générale - Innovation

Après en avoir délibéré :

DIT combien le Département du Val d'Oise est attentif à relayer auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) l'ensemble des besoins de mobilité des valdoisiens, notamment ceux à prendre en compte dans le cadre du Grand Paris des Bus ;

DEMANDE au STIF l'expérimentation de modes complémentaires aux lignes de bus de type transport à la demande sur le territoire valdoisien ;

PRECISE que le STIF a déjà réalisé une étude de transport à la demande sur la Communauté de communes Vexin Centre qui pourrait donner lieu à une expérimentation ;

PRECISE que cette expérimentation pourrait être étendue aux deux Communautés de communes limitrophes et au Nord-Est du Val d'Oise ;

DEMANDE au STIF de revoir les modalités de financement du transport à la demande afin de favoriser son développement sur les zones plus rurales ;

DEMANDE au STIF de s'investir sur l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité ;

DEMANDE au STIF la création d'une ligne Magny-Mantes ;

DEMANDE au STIF le renforcement de l'offre bus existante sur le territoire valdoisien en heures de pointe, en heures creuses, en soirée et le week-end, pendant les vacances scolaires ;

PRECISE que sont concernées à la fois les lignes du réseau conventionné par le Département et des lignes du réseau dit non départemental ;

PRECISE que les lignes 95-04 Bray-et-Lu/Magny/Pontoise, 95-07 Parmain/Cergy, 95-08 Chars/Marines/Cergy, 95-18 Cergy/Roissy, 27 Saint-Germain-en-Laye/Cergy, 30-36 Montsoult – L'Isle-Adam sont principalement à développer ou à renforcer ;

DEMANDE au STIF le lancement ou la relance d'études sur la ligne 95-01 Luzarches/Fosses/Roissy, les réseaux Valoise et Vexin (bassin de Magny) ainsi que sur les lignes en rabattement sur les gares desservies par le T11 (Tangentielle Nord Le Bourget – Epinay) ;

SOUTIENT auprès du STIF les demandes des autres collectivités formulées notamment lors de la concertation régionale ;

PRECISE que ces demandes ont été exprimées par les Communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et du Val Parisis ainsi que par la commune de Louvres et l'association des collectivités du Grand Roissy ;

PRECISE que ces demandes concernent des renforts d'offre, une amélioration de la qualité de service, la création de nouvelles dessertes, l'expérimentation de dispositif de transport à la demande, des aménagements de voirie pour favoriser les transports en commun et les modes actifs, une simplification et une homogénéisation de l'information voyageur.

Le Conseil départemental a adopté les propositions du Président dans les conditions décrites ci-dessous :

Vote pour	*42*
Vote contre	*0*
Ne prend pas part au vote	*0*
Abstention	*0*

Contre : 0
Abstention : 0

Le Président du Conseil départemental

Signé

Arnaud BAZIN